



Déclarations en douane effectuées sur Internet à l'aide d'e-dec web

L'obligation d'utiliser l'informatique pour les formulaires 11.010 et 11.030 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013



L'application Internet e-dec web est disponible en tant que solution de remplacement pour les formulaires 11.010 (importation) et 11.030 (exportation) qui ne seront plus acceptés par l'administration suisse des douanes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Vous trouverez toutes les informations relatives à l'application e-dec web sur le site Internet de l'AFD (www.ezv.admin.ch) sous Thèmes / Déclaration en douane via internet web.

L'accès à l'environnement de production d'e-dec web a lieu via le lien suivant:

<https://e-dec-web.ezv.admin.ch/webdec>

L'accès à l'environnement de test d'e-dec web a lieu via le lien suivant:

<https://e-dec-web-a.ezv.admin.ch/webdec>